

# Pourquoi, quand et comment prescrire un antiviral lors d'une épidémie de grippe saisonnière en Etablissements de personnes âgées dépendantes (Ehpad)



## La grippe :

- La grippe est une maladie virale très contagieuse qui survient de façon saisonnière
- La transmission est favorisée par le regroupement de population en milieu confiné
- Les personnes âgées résidant en Ehpad sont à risque de développer des formes sévères de grippe

## Pourquoi prescrire un antiviral ?

D'après les données de la littérature scientifique, un antiviral (inhibiteur de la neuraminidase (INA)) :

### 1. En curatif :

- Réduit la durée des symptômes et leur intensité chez des patients ayant une grippe confirmée
- Réduit le risque d'hospitalisation et de complications respiratoires hautes et basses chez des patients à risque ayant une grippe confirmée
- Présente une efficacité optimale si débuté dans les 48h après le début des symptômes
- Diminue la durée de portage viral chez les patients traités

### 2. En prophylaxie :

- Est efficace en pré et post-exposition chez les personnes immunocompétentes

## Quelles sont les recommandations du Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) pour la prescription d'un antiviral ?

Avis du HCSP du 12 novembre 2015 : <http://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=530>

# Pourquoi, quand et comment prescrire un antiviral lors d'une épidémie de grippe saisonnière en Etablissements de personnes âgées dépendantes (Ehpad)



## Prescription d'un antiviral en période de grippe saisonnière dans les EHPAD

**Résident symptomatique  
= cas de grippe**

dans les 48h après le début des signes

**Résident (vacciné ou non) non symptomatique  
contact étroit d'un cas de grippe**

Si le type de contact est facilement évaluable, sont concernées :

- les personnes partageant le même lieu de vie que le cas index
- les personnes ayant eu un contact direct en face à face à moins d'un mètre lors d'une toux, d'un éternuement ou d'une discussion

Si le type de contact est difficilement évaluable, sont concernées :

- tous les résidents d'une unité spatiale (secteur, aile, étage) dans laquelle on observe :
  - des cas groupés d'insuffisance respiratoire aiguë
  - avec au moins un test positif (TROD grippe) en période de circulation de la grippe
  - et un nombre de cas/jour toujours en augmentation

**Le résident est-il à très haut risque de complication ?  
= résidents atteints de pathologies chroniques décompensées  
ou à fort risque de décompensation en cas de grippe**

**OUI**

**NON**

dans les 48h après le contact étroit

**Oseltamivir  
à dose curative**

- Voie orale
- 75 mg x 2/jour
- pendant 5 jours

dans les 48h après le contact étroit

**Oseltamivir  
à dose préventive**

- Voie orale
- 75 mg/jour
- pendant 10 jours

**BESOIN DE CONSEILS ? Contacter le Point Focal Régional (PFR) de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France :**  
Tél. : 03 62 72 77 77 / Fax : 03 62 72 88 75 - Email : [ars-npdcp-signal@ars.sante.fr](mailto:ars-npdcp-signal@ars.sante.fr)

2/2